



La lutte contre les pollutions diffuses est une priorité...

Malgré leur volume important, les expressions en champ libre restent très centrées sur le sujet de la consultation. C'est bien l'utilisation de l'eau par les différents acteurs qui est au cœur de ces avis.

C'est quoi le SDAGE

Créé par la loi sur l'Eau de 1992, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document qui décrit les priorités de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs à atteindre. Il fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'Eau. Le SDAGE actuel, qui date de 1996, est révisé pour intégrer les nouvelles obligations définies par la directive européenne sur l'eau. Le projet en cours, une fois adopté, s'imposera à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et à certaines décisions dans le domaine de l'urbanisme. Les objectifs concernent l'obtention d'une bonne qualité de l'eau et la préservation du patrimoine aquatique en luttant contre les pollutions de toutes natures, en restaurant les fonctions des milieux naturels et en maîtrisant les prélèvements d'eau.

47 % des réponses citent les pollutions agricoles. Les expressions les plus fréquentes sont: limiter, interdire, taxer et réglementer les pesticides et les engrais; les pollutions agricoles en général; lutter contre les nitrates et notamment ceux liés aux élevages; trouver une alternative au "chimique", promouvoir l'agriculture biologique, aller vers d'autres formes d'agriculture, modifier les financements à l'agriculture; créer des haies, talus, bandes enherbées; intercepter les pesticides et les engrais.

32 % citent la pollution des villes et des industries. Les expressions les plus fréquentes sont: les pollutions industrielles en général et la nécessité d'interdire tout rejet polluant; la pollution des villes et de leurs habitants en général; le bon fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux, la mise aux normes des assainissements individuels; limiter, interdire ou taxer les détergents et réduire l'emploi des pesticides.

27 % citent les conflits dans les usages de l'eau cités. Les expressions les plus fréquentes sont: réduire le gaspillage et en particulier optimiser l'irrigation et passer à des cultures moins gourmandes en eau; récupérer les eaux de pluie pour les usages domestiques; le contrôle et la réparation des réseaux de collectivités; les économies d'eau des particuliers (arrosage, piscines, appareils électroménagers).

17 % citent l'adhésion de tous les acteurs

à la sauvegarde de l'eau. Les expressions les plus fréquentes sont: sensibiliser à l'environnement, éduquer les plus jeunes mais aussi les anciens; responsabiliser le public et les acteurs; améliorer l'accès à l'information.

17 % citent le principe pollueur-payeur. Les expressions les plus fréquentes sont: appliquer la règle pollueur-payeur, faire payer, taxer le gaspillage, arrêter de protéger les gros pollueurs.

12 % évoquent d'autres actions de gouvernance. Les expressions les plus fréquentes sont: surveiller et contrôler les mauvais comportements, taxer les produits polluants; limiter les ventes et la promotion voire interdire tout produit polluant; édicter des lois, les faire respecter ainsi que les lois existantes; moins de laxisme et plus de volontarisme; défiscaliser les produits propres et récompenser les bons comportements.

10 % citent les crues et les inondations. Les préoccupations qui reviennent le plus souvent sont: l'arrêt des constructions en zone inondable et de l'imperméabilisation des sols, le nettoyage des cours d'eau pour les débarrasser des débris et des embâcles, la protection des inondations.

8 % citent le prix et la qualité de l'eau. Cette préoccupation concerne un peu plus souvent le prix que la qualité de l'eau; s'exprime aussi le souhait d'un retour à la gestion publique de l'eau.

7 % citent la destruction des zones humides.